



**PRÉFET
DE LA
DORDOGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Périgueux, le 02 septembre 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Campagne d'irrigation 2020 : amélioration sur les grands cours d'eau mais vigilance maintenue

Les épisodes pluvieux des 21, 28 et 29 août qui ont arrosé la plus grande partie du département ont permis aux cours d'eau de connaître un répit, voire pour les principaux une remontée significative.

La campagne d'irrigation est aujourd'hui terminée pour les grandes cultures, mais la situation d'étiage des cours d'eau justifie la vigilance de tous les usagers.

Pour l'Isle, la Dronne, la Vézère et la Dordogne la situation est favorable et stable.

Toutefois, l'étiage reste prononcé sur les cours d'eau fragiles qui demeurent encore à des niveaux bas. La Louyre vient de compléter la liste des cours d'eau qui ont atteint le seuil de crise. La Nauze et l'Euhe viennent de franchir les premiers seuils de gestion de crise.

Cette situation a conduit le préfet de la Dordogne à fixer les mesures de limitation des usages de l'eau, applicables à compter du 4 septembre 2020 à 8h00, sur les cours d'eau suivants :

Blâme et Nauze : ALERTE (interdiction de prélèvement = 2 jours par semaine) ;
Tardoire, Pude, Euhe, Loue, Vern, Beauronne de Saint-Vincent, Beauronne des Lèches, Beauronne de Chancelade, Manoire, Enéa, Borrèze, Caudeau, Couze, Couzeau, Conne, Gardonnette, Bournègue et Dropt amont non réalimenté : ALERTE RENFORCEE (interdiction de prélèvement = 3,5 jours par semaine) ;
Bandiat, Belle, Pude, Sauvanie, Boulou, Cern, Beune, Louyre, Céou aval, Céou amont, Tournefeuille, Germaine, Melve, Lizabel, Estrop, Seignal, Lidoire : CRISE (interdiction totale de prélèvement pour tous les usages non prioritaires).

Le détail des mesures de limitation des usages de l'eau est consultable dans les mairies concernées, à la DDT de la Dordogne, sur le site internet des services de l'Etat (www.dordogne.gouv.fr) et sur le site <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>

Le prochain comité de gestion de l'eau aura lieu le mardi 15 septembre prochain à la préfecture de la Dordogne.

